

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 14 (1938)
Heft: 53-54

Artikel: L'a. fr. bu(c), et le fr. mod. trébuchet, trébucher
Autor: Livingston, Charles H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'A. FR. *BU(C)*,
ET LE FR. MOD. *TRÉBUCHET*, *TRÉBUCHER*

1. — ANCIEN FRANÇAIS *BU(C)*

Dans un numéro récent de *Romania* (LXV, 1939, 8), M. Dupire cite deux cas, empruntés à des textes du xv^e siècle, de l'emploi du mot *bucq* (au pluriel *bucqs*, *bus*), dans lequel il reconnaît le *bucq* 'cadenas' dont Godefroy (I, 750a) fournit un seul exemple, tiré d'un texte manuscrit de Saint-Omer de 1575. L'abbé Haigneré retrouve *bucq* « cadenas » dans le patois moderne du Boulonnais¹. M. Dupire conclut ainsi : « C'est tout ce que nous savons de ce mot difficile et la présente notice n'est qu'une pierre d'attente. »

Or le mot *bu(c)*, employé au xiii^e siècle dans le fabliau *Des deux vilains*² de Gautier Le Leu, va nous aider à expliquer le *bucq* de M. Dupire. On le trouve au vers 102 du fabliau, lequel contient une allusion littéraire qui n'a, croyons-nous, jamais été tirée au clair. La situation est la suivante. Deux vilains sont hébergés chez un paysan après une longue journée de marche ; l'un d'eux s'éveille pendant la nuit et, n'ayant pas mangé tout son content à souper, demande à son compagnon de lui apporter un peu de bouillie. Celui-ci s'approche du coin où il suppose que l'affamé est couché et lui tend une louche pleine de bouillie. Mais, l'autre tardant à prendre la nourriture ainsi présentée, il s'écrie :

Del *bu* cuidiés ce soit Lanfrois ?³

1. D. Haigneré, *Le patois boulonnais comparé avec les patois du Nord de la France*, Boulogne-sur-Mer, 1903.

2. *Romanic Review*, XV (1924), 41 et s. ; cf. vers 102.

3. Dans notre édition du fabliau nous avons imprimé ainsi ce vers : *Del bu cuidiés ce soit l'anfrois ?*, sans pouvoir d'ailleurs expliquer *l'anfrois* de façon satisfaisante. M. Roques, dans un article récent, remarque que le mot *anfrois* de notre passage manque dans Godefroy et dans Tobler-Lommatzsch. Cf. Mario Roques, *Compléments aux dictionnaires de l'ancien français, Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, Liège, 1939, 348. Il semble bien, comme nous allons l'expliquer, qu'il faille lire dans ce vers *Lanfrois*, le nom propre, au lieu de *l'anfrois*.

Cette simple question laisse supposer que l'auteur et son public connaissaient bien la Branche I du *Roman de Renart* (1170-1190) et tout spécialement l'épisode contenu dans les vers 467-704 (éd. Martin) de cette branche. Lanfrois est, à n'en point douter, le forestier du roman, et le *bu* n'est autre que le tronc d'arbre abattu, fendu et tenu ouvert par des coins, dans lequel Brun, à l'instigation de Renart, fourre son museau pour y chercher *novel miel en frescas rees*, tandis que Renart, retirant prestement les coins, lui emprisonne la tête. Brun réussit à dégager son museau fort endommagé, mais n'en reçoit pas moins une bonne volée de coups administrée par Lanfrois et la bande de vilains qui l'accompagne¹. Dans le vers qui nous intéresse, la question signifie donc : « Pourquoi hésites-tu à prendre la bouillie que je te tends ? Crois-tu que ce soit un piège comme le *bu Lanfrois*, grâce auquel Renart dupa Brun ?² »

Godefroyet Tobler-Lommatsch ne notent pas pour le mot *bu* (*buc*) le sens de 'tronc d'arbre'; dans les exemples qu'ils citent, ce mot signifie 'buste, tronc' (du corps); mais dans certains patois modernes *buc* (*buk*) désigne clairement un tronc d'arbre ou quelque chose d'approchant. Carlier relève *buc* à Marche-lez-Ecaussines en Belgique et l'explique par 'tronc d'arbre, aussi l'endroit où les branches prennent naissance'³. Pirsoul note *buk* 'tronc, la tige, le gros

1. Les allusions au *Roman de Renart* sont très abondantes dans les œuvres littéraires du moyen âge, à quelque genre qu'elles appartiennent, et, par leur concision même, prouvent que lecteurs ou auditeurs connaissaient jusqu'aux plus petits incidents du *Renart*. La Branche I, qui inspira à Gautier Le Leu le vers cité plus haut, était probablement la plus répandue de toutes les branches, car c'est la plus originale et une des premières en date. Elle a été composée dans le Nord de la France, non loin du Hainaut, pays de Gautier Le Leu. Cf. G. Tilander, *Remarques sur le roman de Renart*, Göteborg, 1923, p. 32. L'épisode de Brun était encore populaire au xve siècle : ainsi l'atteste une stalle du chœur de la cathédrale de Bristol, en Angleterre, qui montre le fils de l'ourse prisonnier du tronc d'arbre fendu et s'efforçant de se libérer, tandis que des paysans le bâtonnent et que Renart, caché derrière un arbre, contemple la scène d'un air narquois. Cf. A. L. Meissner, *Die bildlichen Darstellungen des Reineke Fuchs im Mittelalter*, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, LVI (1876), 279. Sur la popularité de la Branche I du *Renart*, cf. L. Foulet, *Le Roman de Renart*, Paris, 1914, ch. XV, p. 323 et s.

2. La syntaxe du vers est assez lâche. *Lanfrois* est sûrement l'attribut de *soit* et *del bu* modifie *Lanfrois*. Mais le sens général n'en reste pas moins clair.

3. Arille Carlier, *Glossaire de Marche-lez-Ecaussines*, *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne (BSLW)*, vol. 55 (1914), 358.

d'un arbre sans les branches', dans le dialecte de Namur¹. Le patois de Faymonville, en Belgique, donne aujourd'hui *bukion* 'tige de chou, ou autres plantes dressées'². M. von Wartburg³, citant Sauvages et Mistral, note l'existence en Languedoc de *buc* 'chicot d'arbre, écharde', et relève dans le provençal moderne *buquet* 'petit chicot, petit ergot'⁴.

Le *buc* (*buk*) des patois modernes est sans aucun doute une survivance du *bu(c)* attesté dans notre texte du XIII^e siècle. Dans le vers 102 du fabliau de Gautier Le Leu, *bu* est immédiatement suivi de *cuidiès*; il se peut donc qu'il ait été prononcé *buc*. Quoi qu'il en soit, les formes *bu* et *buc* signifiant 'tronc d'arbre' devaient exister parallèlement comme *bu* et *buc* existaient au sens de 'tronc du corps'. *Bu* représente l'accusatif tiré de la forme nominative régulière *bus*, phénomène très fréquent dans l'ancienne langue et qui a fourni de nombreuses formes au français moderne⁵.

On ne peut non plus mettre en doute que *bu* (*buc*) 'buste, tronc du corps', et *bu* (*buc*) « tronc d'arbre », ne soient le même mot, qui remonte dans les deux cas au francique **būk* 'tronc du corps' (*FEW* I, 600b). On ne s'étonnera pas de trouver *bu(c)* employé très tôt dans le sens de 'tronc d'arbre' si on se rappelle que le latin *truncus* a les deux sens⁶.

1. L. Pirsoul, *Dictionnaire wallon-français, dialecte namurois*, Malines, 1902-1903.

2. J. Bastin, *Vocabulaire de Faymonville*, BSLW 50 (1909).

3. *Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)*, Bonn, 1928 s., I, 601a.

4. Raynouard (*Lexique roman*, au mot *brusc*) cite un texte d'ancien provençal où le mot *buc* signifie 'rucher', signification qu'il garde encore aujourd'hui dans certains patois du Midi. M. von Wartburg (*FEW* I, 601a) rattache ce sens au sens hypothétique antérieur 'tronc d'arbre': « Wohl aus der bed. 'baumstrunk' ist die bed. 'bienenkorb' zu erklären, die die primitiven behausungen, in welchen man früher die bienen hielt, meist hohle baumstämme waren ». **Bunia* 'baumstrunk' est également représenté dans les patois modernes du Sud-Est avec le sens de 'ruche, rucher' (*FEW* I, 628a), Voir aussi *ibid.*, I, 568a (*brunna*): « C'est souvent un tronc d'arbre ou partie de tronc creux ou creusé qui sert de ruche. »

5. W. Benary, *Zur Geschichte des konsonantischen Auslauts der Nomina im Alt- und Neufranzösischen*, Darmstadt, 1902, donne de longues listes de mots en français ancien et moderne qui attestent ce phénomène. A la page 10, il cite les mots du type *-ūcum* et à côté de *buc*, *bu* 'buste' il note *fétu*, *malotru*, *benastru*, *fafelu jolletru*, *seü*, *duc*. Comme nous allons le voir, *buaille*, *buhot*, *buot* paraissent être construits sur *bu*, tandis que *buquet*, *buchiere*, *bucheret* viennent de la forme originale *buc* (**būk*).

6. Cf. le français moderne *tronc* et l'anglais *trunk* et, en liégeois, *bodje* (< flamand *beukje*) 'tronc d'arbre encore debout; tronc du corps humain' (*FEW* I, 347a).

Ayant ainsi établi qu'on trouve *bu* (*buc*) 'tronc d'arbre' dès le XIII^e siècle et que ce n'est pas un développement sémantique moderne, il devient possible d'expliquer l'origine et l'évolution de certains dérivés en ancien français qui semblaient obscures tant qu'on ne connaissait pour *bu* (*buc*) d'autre signification que 'buste, tronc du corps'.

Buquet (**būk* + *ittu*) 'trébuchet, balance', que l'on trouve dans Eustache Deschamps (éd. Raynaud, *SATF*, VII, 163), aurait d'abord été employé pour le fléau d'une balance, puis, par le procédé bien connu de la partie prise pour le tout, en est venu à signifier la balance elle-même¹. On retrouve le même mot au sens primitif dans l'anglais *bucket* 'beam or yoke on which anything may be hung or carried' et qui signifie dans le patois moderne de Norfolk 'a beam on which a pig is suspended after he has been slaughtered'².

Buce busse, (**būk* + *ia*) est défini par Godefroy (I, 762b) : 'bâtiment très large, aux flancs développés, bien assis sur l'eau et capable de porter de lourds fardeaux'. Förster (*Wörterbuch zu Kristian v. Troyes*, 72), d'après *Cligès* 6695, donne comme équivalent 'Art bauchiges Schiff'. Ces définitions sont évidemment inspirées par *buc* (**buk*) 'buste, tronc du corps'. Rien dans les passages cités ici ou dans Tobler-Lommatzsch ne justifie cette interprétation ; le *Glossaire nautique* de Jal (359b) remarque que la signification de ce mot reste vague et qu'il s'appliquait en ancien français à des vaisseaux de toutes tailles. On pourrait mieux rattacher ce mot à *buc* 'tronc d'arbre', matériau dont le vaisseau était construit, d'autant mieux que *bu(c)* 'buste' ne paraît pas avoir donné de composés³.

Buaille (*bu* + *aille* < *-alia*) 'menu bois, broussailles, bourrée ;

1. Cf. *trabeau* (Godefroy VII, 781a) 'fléau de la balance' ; anc. franç. *bauchet* (< *balko*, *FEW* I, 215b) 'poutre transversale, fléau de la balance' et *planche* 'balance à plats' (Metz, 1341, cité par Godefroy).

2. J. A. F. Murray, *New English Dictionary* (*NED*), I, 1150b, dit de *bucket* : « perhaps Old French *buquet* 'trébuchet, balance'. »

3. Sur les dérivés similaires en *-ia*, cf. A. Thomas, *Essais de philologie française*, Paris, 1897, 85 : anc. fr. *ferges*, *firges* (*ferrias*) 'fers' ; anc. fr. *meaille*, fr. *maille*, prov. *mezalha* (*metallia*) ; prov. *mezolha* (*medullia*) ; fr. *étamine*, prov. *estamenha* (*staminia*). On pourrait ajouter à la liste que donne Thomas, par exemple : anc. fr. *crigne* (**crinia*) 'crinière'.

dans certains patois d'aujourd'hui (Poitou, Deux-Sèvres etc.) seconde paille, chaume' (Godefroy I, 749a). Cf. *boschaille*, *fouaille*.

Certains verbes d'ancien français : *buchoier* 'couper du bois' ¹, *bucheter* 'couper du bois' ², pourraient très bien avoir été formés sur *buc* (**būk*) 'tronc d'arbre' et avoir coexisté avec *buscheer* (Godefroy) qui ont le même sens et qu'il faudrait attacher à *būscā*. De même *buchier* 'frapper' (Froissart) existe à côté de *busquier*, même sens (Froissart), et *bucquier* « frapper, heurter » (Molinet) à côté de *busquier*, même sens (Molinet). Dans le patois picard Corblet ³ note *buquer* « frapper », *busquer* « heurter », sans indication précise de lieu, mais Sigart ⁴ indique *buquer* 'frapper', *busquer* 'heurter, toucher' dans la région de Mons, et Carlier (*op. cit.*) cite à Marchelez-Ecaussines, donc dans une région très restreinte, *bukī* 'heurter', *buskī* 'frapper'. En dépit de la confusion entre les racines **būk*- et **būsc*- que signale M. von Wartburg (*FEW* I, 601b, 650b, n. 9), il nous semble qu'on peut considérer ces formes verbales (*buchoier*, *bucheter*, *buchier*, *bucquier*, *buquer*, *bukī*) comme représentant une survivance de **būk* ; leur évolution sémantique peut être rapprochée de celle des formes venues de **būsc*- (*FEW*, I, 647 s.) ⁵.

Il est probable que *bu(c)* 'tronc d'arbre' figure dans un certain nombre de noms de lieux, mais la question se complique du fait qu'il existait un gentilice *Būcius* ou *Būccius* ⁶. Nous bornerons nos recherches à la région du Nord-Est où nous avons trouvé des témoignages en ancien français de l'existence de *bu(c)* 'tronc d'arbre'.

1. Jubinal, *Nouveau Recueil*, II, 165; G. Raynaud, *Dit des Outils*, Romania XXVIII (1899), 55, 58.

2. G. Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, Göteborg, 1924, 27.

3. J. Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*, Paris, 1851, 310.

4. J. Sigart, *Glossaire étymologique montois*, Bruxelles-Paris, 1870.

5. A ce sujet on peut mentionner les formes verbales de patois modernes citées par Wartburg (*FEW* I, 628b) *būgni* 'cogner' (Argonne, Marne), *beigner* 'gifler' (Ardennes), *būgni* 'frapper' (Meuse), etc., dérivés de **bunia* 'baumstrunk' et anc. franç. *billoter* 'couper du bois', *billonner* 'scier un arbre pour en faire des billots' (Picardie), *biler* 'fendre du bois' (Wallonie), *bili* 'couper' (Vielsalm, Belgique) qui s'apparentent tous à **bilia* 'baumstrunk'. (*FEW* I, 364 a,b).

M. Ch. Bruneau appelle d'autre part mon attention sur le mot ardennais : *bucoi* 'jouet d'enfant, pétoire' (région de Rethel).

6. Cf. A. Longnon, *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1923, 158, n° 615; A. Dauzat, *La Toponymie française*, Paris, 1939, 256.

Des noms comme *La Buquière*, *Le Bucquet*, *Bucquoy*, *Le Bucq* ¹, tous dans le Pas-de-Calais, supposent évidemment un *ū* comme dans **būk*. Gröhler ² les fait venir d'un **būscus* au lieu de *būscus* 'buchsbaum' ³ que l'on trouve si souvent dans les noms de lieux. Nous ne nous étonnerons pas que ces noms aient pu être formés sur *buc* (**būk*) 'tronc d'arbre', si nous les comparons à des dérivés analogues venus de *arbor* : *Arbroye* (Nord), *Labroye* (Nord), *Avroy* (Liège), etc., et aux noms où figure *truncus* : *Le Troncq* (Eure), *Le Tronquoy* (Aisne), *Tronchoy* (Somme), *Tronquières* (Cantal), *Le Tronchet* (Sarthe), etc. ⁴.

En suivant ces développements de *bu(c)* (**būc*), nous avons momentanément perdu de vue le *bucq* 'cadenas, serrure' qui figure dans les textes du xv^e siècle cités par M. Dupire. Revenons-y maintenant et voyons quel peut être le rapport entre ce *bucq* et le *bu(c)* 'tronc d'arbre' de notre texte du xiii^e siècle.

Gautier Le Leu s'est servi du mot *bu* dans son fabliau pour représenter un tronc d'arbre fendu, maintenu ouvert par des coins, et qui en se refermant emprisonne le museau de Brun. Il semble que *bu(c)* ait signifié, en plus d'un simple tronc d'arbre, une sorte de piège à détente (bien connu d'ailleurs), formé du tronc d'un arbre, si bien qu'il a suffi à notre auteur d'employer ce seul mot pour

1. On trouvera dans le Comte de Loisine, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, l'emplacement exact de ces localités dont la plus importante est Bucquoy, arr. d'Arras, c. de Croisilles, 1547 habitants.

2. H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, Heidelberg, 1933, II, 171.

3. Cf. *Bouchet* (Haute-Loire), *Bouquet* (Gard), *Le Bousquet* fréquent dans le Midi, qui se rattachent tous à *būscus*. Evidemment cela n'a rien à voir avec germ. *Buche* 'hêtre', car ce mot contient aussi un *ū* : *Bohain* (< *bukk-ham*). Cf. A. Dauzat, *Les Noms de lieux*, Paris, 1926, 144, et Wartburg *FEW* I, 592a.

4. Cf. H. Gröhler, *op. cit.*, p. 152 et s. *La Bucquière* est mentionné sous la forme *Le Buškiere* en 1202 ; *Bucquoy* sous la forme *Buschoi* en 1072, mais sous la forme *Buketum* au xiii^e siècle. La première mention faite de *Le Bucq* est *Buches* (1296) qui pourrait fort bien représenter **būkias* avec le suffixe *-ia* pris dans un sens collectif, ce qui est souvent le cas lorsqu'il s'agit d'un groupe d'arbres (cf. A. Thomas, *Essais de philologie française*, 81, et Wartburg, *FEW* I, 629 b) ainsi que des noms de lieux comme *Cassagnes* (Lot, Pyrénées-Orientales), *Trémouilles* (Aveyron), etc. On ne peut tirer de conclusion sûre des formes latinisées à une époque où l's devant une consonne était devenu muet. Cf. aussi *Buc* (Belfort) et *Buc* (Seine-et-Oise), ce dernier représenté par *Buccum* en 1223 et par *Buscum* en 1458 ; cf. H. Cocheris, *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise*, Versailles, 1874, 31.

évoquer de façon claire les circonstances assez compliquées du *Roman de Renart*. Ce genre de piège appelé aussi *brai*, *broi* (*braion*, *broion*) est mentionné à plusieurs reprises dans le *Renart*. « Il consiste en un tronc d'arbre, fendu tout le long du tronc, mis horizontalement sur terre et attaché fermement au sol à l'aide de chevilles ou de clous. Les deux moitiés du tronc sont tenues séparées l'une de l'autre par une installation ainsi arrangée qu'elles s'unissent et se ferment instantanément quand l'animal touche au taquet du piège appelé clef. La clef enlevée, l'animal reste pris par le museau ou une des pattes »¹. Le *bu(c)* 'piège' aurait donc beaucoup ressemblé au *brai* et aurait tiré son nom de *bu(c)* 'tronc d'arbre' « en conformité avec ce phénomène souvent constaté que le piège est désigné par un mot indiquant un morceau de bois, pieu, tronc d'arbre » (Tilander), la partie la plus importante de sa construction².

Il semble donc bien qu'on puisse rattacher à *bu(c)* (**buk*) 'tronc d'arbre, piège' *buchiére* (**būk + aria*), dont Godefroy cite un seul exemple, tiré d'un texte de l'Yonne (1317) où l'on lui attribue le sens de 'crémail à fouler' et *bucheret* (**būk + ariciu*), également une sorte de piège à prendre les poissons,³ qui ne se trouve pas dans Godefroy mais figure dans Du Cange (*Glossarium*, I, 768a) d'après un document de 1472³. Ces pièges ou filets étaient probablement tenus en place par des pieux (*buc*) comme le *plançon* (Godefroy, VI 198a) ou le *palis* 'filet de pêche tendu sur des pieux' (*Dictionnaire général*)⁴. En raison de ces développements du sens original de *bu(c)*, il semble possible de rattacher à *bu(c)*, pour des motifs semblables, les mots de patois moderne : *buhot* (Bolbec) 'piège à taupe', *buot* (Le Havre) 'piège à souris', et *buhot* (Bayeux) 'piège à souris'⁵.

1. G. Tilander, *Remarques*, 128 s.

2. Cf. *brai* (< germ. **bret* 'planche') et d'autres pièges décrits par Tilander (*loc. cit.*) tels que *perche*, *perchon*, *estape*, *pel*, *pal*, *sep*, *cepel* (< *cippum* 'pieu'). « En allemand ce genre de piège est appelé *Klobe*, *Kluppe*, mots qui dérivent du verbe *klieben* 'fendre' et qui signifient à l'origine 'tronc d'arbre fendu pour prendre les oiseaux et les animaux'. En allemand on parle aussi de *Stock zum Vogelfang* 'tronc d'arbre pour prendre les oiseaux' » (Tilander, *loc. cit.*)

3. Cf. J. Feller, *Notes de philologie wallonne*, Paris-Liège, 1912, 188.

4. Le germ. *bret* 'planche' > *brai*, se retrouve avec le sens de 'engin de pêche' dans des patois modernes : *bri* (Bessin), *broie* (Poitou). Cf. *FEW* I, 517.

5. M. von Wartburg (*FEW* I, 602) rattache ces mots à l'ancien francique **būka* 'krug', ce qui rend le rapport sémantique plus difficile à expliquer.

Les passages cités par M. Dupire paraissent pouvoir se prêter à l'interprétation de *bucq* (*buc*) dans le sens de 'piège'. Dans le premier, tiré des *Faictz et dictz* de Jean Molinet (éd. Dupire, *SATF*, II, 796; III, 1062a), l'auteur, s'adressant à un ami, Antoine Busnois, s'amuse à jouer en rimes alternées sur les deux syllabes du nom de celui-ci — tour de force qui lui est cher :

Oncques sy voluntiers n'y bus
De vin friant, doux comme nois,
Que pris je te verroie es *bus*
Des cherubins celestinois.

Il n'est pas nécessaire de prêter ici à *bus* le sens de 'cadenas, serrure'; l'expression *pris es bus* équivaut à *pris aux pièges*. On trouve souvent piège, ou son équivalent (*nasse*, *lacs*, etc.) employé au figuré dans des locutions de ce genre ¹.

Le second passage que cite M. Dupire est tiré du *Mistère de Saint Quentin*, composé vers 1482 et attribué à Jean Molinet :

Vecy de *bucqz* et de clacqués
Et de nocqués rués en maules,
Assez, sans les aultres hocqués,
Pour enchaîner ung cent de deaules.

Rien dans le texte n'oblige à interpréter *bucqz* comme 'cadenas, serrure'. M. Dupire n'explique ni *clacqués* ni *hocqués*; et de *nocqués*, il dit : « ce sont des morillons que l'on fabriquait rapidement en jetant la matière en fusion dans un moule. Par extension *nocquet* a désigné la serrure elle-même » ².

1. Cf. G. Tilander, *Remarques*, 148.

2. Cf. *Romania*, LXV (1939), 28. Les nombreux passages cités par Godefroy (V, 506) montrent clairement que *nocquet* est une sorte de serrure en métal; c'est sans aucun doute un diminutif de *noc*, *nok* dont Godefroy (V, 505) donne des exemples de 1421 et de 1531 (tous deux de Lille) en lui attribuant le sens de 'serrure de métal ou peut-être cadenas'. L'étymologie de *noc*, *nok* est claire si on les compare au liégeois *nouk* (*nok*, Verviers, Huy) 'nœud', dérivé de *nouki* (*noki* Verviers, *noker* Huy) 'nouer', qui vient de **nodicare*; cf. J. Haust, *Le dialecte wallon de Liège*, Liège, 1933, II, 433. Il doit y avoir eu en ancien picard le verbe **nøkier* 'nouer' (< **nodicare*) dont *noc*, *nok* sont des substantifs verbaux. On trouve en picard moderne *dénoker* (< **disnodicare*) et Godefroy et Lacurne donnent

Claqués, tel qu'il est employé dans ce passage, n'a pas un sens absolument clair. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il représente un instrument caractérisé par le son qu'il produit en se déclenchant, peut-être une serrure à ressort, peut-être un piège à détente ¹.

Par ailleurs la seule acception de *hocqués* (*hocquet*) qui paraisse applicable à notre passage est celle de 'piège' dont Godefroy (IV, 496a) cite deux exemples sans toutefois décrire ce piège. Chrétien de Troyes (*Yvain*, 6761) emploie *hocquerel* dans le même sens ². *Hocquet* et *hocquerel* sont, à n'en point douter, des diminutifs de l'ancien français *hoc* 'crochet', qui à son tour serait dérivé de l'anglo-saxon *hoc* 'crochet' ³. Le *hocquet* et le *hocquerel* étaient sans doute des pièges du même ordre que le *crochet* que décrit Tilander ⁴ : « *Crochet* semble indiquer qu'à l'origine nous avons affaire à une sorte de piège primitif construit comme un trébuchet avec la seule différence que la corde ne se termine pas par un lacs ou nœud coulant, mais par un crochet auquel est attaché l'appât de sorte que le crochet est invisible. Au moment où l'animal touche l'amorce, le piège fait bascule et le crochet s'enfonce profondément dans le palais de l'animal qui en un clin d'œil est soulevé et reste suspendu par le crochet. »

Si nous résumons maintenant notre analyse du passage tiré du *Mistère de Saint Quentin*, nous voyons que : *nocquet* paraît signifier

desnoquer. Cf. Tilander, *Remarques*, 101 et s. et W. Meyer-Lübke, *REW*, n° 5944. *Noc*, *nok* aurait signifié donc à l'origine 'nœud'.

[Note additionnelle de M. Ch. Bruneau. « Je connais *noquette* en wallon : morceau de pain de chènevis qui sert à amorcer une ligne. »]

1. L'origine serait *klakk* (onomatopée) qui a servi à former beaucoup de mots représentant des instruments ou des accessoires. L'étude attentive des nombreux mots de patois à l'article *klakk* (*FEW*, II, 726) n'a rien révélé qui rappelle une serrure ou un piège et qui puisse nous aider à saisir le sens de *clacqués* dans notre passage. Nous pouvons citer ici *clache* (Cotgrave) 'engin servant à prendre de petits oiseaux' que M. von Wartburg (*FEW* II, 746b) rattache à l'onomatopée *klats*, et *traquenard* 'piège' rapproché par Meyer-Lübke (*REW* 8846) de l'onomatopée *trac*.

2. W. Foerster, *Wörterbuch zu Kristian v. Troyes*, note que l'étymologie de *hocquerel* est inconnue.

3. Même racine que l'anglais *hook* et le hollandais *hock*. Cf. Diez, *Étym. Wörterb.* 5^e éd., 616, et Meyer-Lübke, *REW* 4160.

4. *Remarques*, 146. Le mot *hook* en anglais désigne aussi un piège ; cf. Murray, *NED*, V, 373a.

une sorte de serrure de métal, *clacquet* (*clacqués*) peut avoir signifié, à l'origine du moins, une espèce de piège à détente, et *hocquet* (*hocqués*) avait sûrement ce sens. Il se pourrait donc bien que *bucqz* (= *bus*) ait aussi le sens de 'piège' comme cela paraît être le cas dans le premier passage tiré de Molinet (*pris es bus*). L'expression *sans les aultres hocqués* semble s'appliquer à tous les objets cités, mais il est fort possible que les uns soient des pièges et les autres des serrures, puisque le verbe *enchaîner* peut être pris dans un sens général. Si tous signifient 'serrure' ou 'cadenas', l'évolution du sens de *bucq*, *nocquet* et *clacquet* est intéressante.

La seule indication précise que nous possédions que *bucq* (*buc*) ait pu signifier 'cadenas' est le fait que le mot existe aujourd'hui avec ce sens dans le patois du Boulonnais¹, mais nous ne savons pas quand *bu(c)* 'tronc d'arbre, piège' a pris ce sens. Godefroy (I, 750a) cite un manuscrit de Saint-Omer (1575) « un buc pour les greniers » dans lequel *bucq*, bien qu'il ne soit pas expliqué, paraît indiquer une serrure quelconque, ou peut-être simplement un verrou².

De toutes manières il n'y a pas lieu de nous étonner de trouver *bu(c)* 'tronc d'arbre, piège' évoluant vers 'serrure, cadenas'. L'*ALF* (carte 103) indique pour le Cantal comme nom de piège *séru* (*al séru* = 'au piège') dans lequel nous retrouvons la même racine étymologique que dans *serrure*. On constate une évolution de sens très semblable à celle de *bu(c)* (*bucq*) dans le développement sémantique du latin *cippus* qui à l'origine signifiait 'pieu'. Godefroy (II, 17 b) donne *cep* 'piège, chaîne, fers' et par extension 'prison' et cite à l'appui de nombreux passages. Dans les patois modernes (*FEW* II, 691b) *cep* veut dire 'carcan, entrave, piège' (de diverses sortes) et certains de ses dérivés signifient 'serrure': *sêpô*

1. Cf. Haigneré, *loc. cit.* Godefroy (I, 750a) note aussi *bucq* 'gros cadenas' dans le Boulonnais et l'*ALF* (carte 192) indique *buk* 'cadenas' aux points 298, Nort-Leulinghem, Ardres-en-Calais (Pas-de-Calais) et 299 Bainchtun, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

2. Godefroy (I, 750a) note *bucquoir* dans l'expression *bucquoir d'huis* (1480) et l'interprète comme 'cadenas, serrure', mais *bucquoir* (**būk + orium*) veut bien plutôt dire 'heurtoir'; cf. *buchoi* 'heurtoir' dans le patois de Mons (Sigart, *op. cit.*, 102); cf. aussi *buquier* 'frapper, heurter' (Molinet) et *buquer* 'frapper, heurter' dans les patois du Nord-Est (voir ci-dessus, p. 241) et moy. franç. *bugnoir* (< **bunia* 'baumstrunk') 'heurtoir d'une porte' et *būgni* 'cogner' (Marne), *būgni* 'frapper' (Meuse), tous cités par M. v. Wartburg (*FEW* I, 628 b).

se trouve dans plusieurs patois avec le sens 'grosse serrure de bois en usage dans les chalets ; *cépiau* (Normandie) 'grosse serrure montée dans un morceau de bois pour bâtiments ruraux' ; *cepiau* (Blois) 'grosse serrure de grange' ; *sepô* (nombreux patois) 'verrou'. Les diminutifs de *cep* (<*cippu*) sont peut-être arrivés au sens de 'serrure' par l'intermédiaire de 'verrou' (partie prise pour le tout) et l'évolution dans le sens de *bu(c)* a pu être analogue. Si *bucq* 'cadenas' est réellement ancien, il peut remonter à *bu(c)* 'piège', un cadenas, ou tout au moins la partie du cadenas qui se referme, se composant d'une patte mobile qui se trouve en quelque sorte emprisonnée comme la patte d'un animal pris au piège.

Tobler-Lommatzsch — sous le mot *bu* — propose une acception *Loch* (trou) en s'appuyant sur un vers d'*Aiol* (XIII^e siècle) :

3056 Mal gueredon en ont li mescreü,
En infer en giront el parfont *bu* ¹.

Mais *bu* dans ce cas pourrait signifier 'prison', parallèlement à l'évolution de *cep* (<*cippu* = 'pieu') 'piège, prison' ², ou simplement 'enclos', ayant évolué (de *bu(c)* 'tronc d'arbre') à la manière de *pel* (*pal*) 'pieu, poteau' puis 'enclos' ³, ou de *baille* (<*baculum*) 'grosse perche de bois, enclos délimité par les bailles' ⁴. Godefroy (I, 750a) cite un seul exemple de *buchon* 'clôture', d'après un document de 1303 tiré des Archives des Côtes-du-Nord :

« Sus la desevrance de la cloture et du *buchon* de la vinne esdiz religious. »

Buchon représente sans doute un composé de **buk* (+*ionem*) et dans le sens de 'clôture' semble aussi appuyer notre interprétation de *bu* 'enclos' dans le passage de l'*Aiol* cité plus haut ⁵. Un *bu(c)* 'enclos' pourrait expliquer l'origine des noms de lieux comme *Le*

1. Förster, dans le glossaire de son édition, donne *bu* 'Höhle' ; Normand et Raynaud dans leur édition (*SATF*) traduisent *el parfont bu* : 'au plus profond'.

2. Cf. Godefroy, II, 176, et *FEW* II, 691b.

3. Dans un passage d'Eustache Deschamps, *Œuvres*, *SATF*, X, 71, cité par Godefroy (V, 701b).

4. Voir Jean Molinet (éd. Dupire) III, 1057 et Dupire, *Jean Molinet, la vie, les œuvres*, Paris, 1932, 74 n. et 216 ; *FEW* I, 201b.

5. Pour le traitement du *k* final de **buk* (+*-ionem*, variante de *-onem*), cf. Nyrop, *Grammaire* III, pp. 48 et 148.

Bucq (Pas-de-Calais), *Le Bucquet* (Pas-de-Calais), *Buc* (Belfort), *Buc* (Seine-et-Oise), dont nous avons déjà parlé plus haut (pp. 242 et la note 2 de cette page).

Il nous reste maintenant à considérer les plus importants des composés de *bu(c)* 'tronc d'arbre, etc.' : les mots d'ancien français *trebuc*, *trebuchet*, *trebuchier*, dont la descendance nombreuse a enrichi la langue moderne et s'est répandue dans les patois de presque toute la France.

2. — FRANÇAIS TRÉBUCHET, TRÉBUCHER

L'étymologie généralement admise pour le mot *trébucher* — et la seule qui ait été proposée à notre connaissance — est toujours celle de Diez et de Littré¹ que le *Dictionnaire Général* résume ainsi : « composé avec *tres* (*trans*) indiquant déplacement et l'anc. fr. *buc* 'tronc du corps' d'origine germ. » Gamillscheg² explique *trébucher* de la façon suivante : « aus galloroman. **transbūcare* 'über den Leib nach vorwärts fallen', d.i. Zusammensetzung von lat. *trans-* 'hinüber' und fränkisch **būk* zu ndl. *buik*, a. nord. *búkr* 'Körper, Leib', das in afrz. *buc* 'Rumpf' erhalten ist. » Ainsi les lexicographes placent l'ancien français *trebuchier* (*trebukier*) dans le même groupe que *tresaller*, *tresbatre*, *tresboivre*, *treschangier*, *trescolper*, *tresfremir*, *tresjeter*, *treslancier*, *tresmuer*, *trespasser*, *trespoindre*, *tressaillir*, *tressauter*, etc., qui contiennent tous le préfixe *tres* (= *tré*, *tres* dans les mots modernes correspondants lorsque ceux-ci existent). Mais *trebuchier* (*trebukier*) sans *s* est la forme normalement attestée aux XII^e et XIII^e siècles, et *tresbuchier* n'apparaît qu'au XIV^e siècle à une époque où l'*s* était depuis longtemps devenu muet devant une consonne. Ce fait, qui n'est pas resté inaperçu, a suffi à faire mettre en doute l'exactitude de l'étymologie acceptée. Bloch et Wartburg³ s'expriment ainsi : « composé du préfixe *tres* (on s'étonne toutefois

1. F. Diez, *Etym. Wörterbuch*, 5^e éd., Bonn, 1887, p. 72 ; E. Littré, *Dictionnaire de la langue française* (*trébucher*). Cf. aussi Nyrop, *Grammaire* III, 229, § 550 ; W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, II, 616 ; A. Dauzat, *Dict. étym. de la langue française*, 1938.

2. Ernest Gamillscheg, *Etym. Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg, 1928, 860 b.

3. *Dict. étym. de la langue française*, Paris, 1932, II, 339.

que la graphie du XII^e siècle soit ordinairement *tre*) signifiant 'au delà', indiquant par suite le déplacement, et de l'ancien français *buc* 'tronc du corps', emprunté du francique *būk* (cf. allemand *Bauch* 'ventre', etc.). Wartburg (*FEW* I, 601b), devant cette même difficulté, suggère, sans grande conviction, que cette forme a peut-être subi à la syllabe initiale l'influence de *trabs*, ce qui, dit-il, expliquerait le changement *a* > *e*. Meyer-Lübke (*REW* 1376) est prêt à accepter cette explication, tout en faisant observer que cela n'empêcherait nullement la possibilité d'un *tres-büchier* original¹.

En plus du problème phonétique que présente l'étymologie courante, l'explication sémantique de celle-ci n'est pas non plus entièrement satisfaisante en dépit des efforts faits par les lexicographes pour la rendre claire et précise².

A l'aide de l'anc. français *buc* 'tronc d'arbre', nous pouvons maintenant proposer une étymologie qui semble satisfaire entièrement à la fois la phonétique et la sémantique. Considérons tout d'abord l'anc. français *trebuc* dont Godefroy cite un exemple du XII^e siècle dans le sens de 'piège' d'après un texte de Gautier d'Arras, *Ille et Galeron* (éd. Fœrster, 1180) et l'anc. français *trebuchet*, diminutif de *trebuc* (+*ittu*) qu'on trouve également avec le sens de 'piège' dans un passage de Chrétien de Troyes (*Yvain*, éd. Fœrster, 1102). Des formes comme *trebuchet*, *trebucquet* (**tribuk* + *ittu*) et *buquet* (<**buk* + *ittu*; p. 240 ci-dessus) n'ont rien de surprenant; cf. *sac*, *saket*, *sachet*; *tronc*, *tronquet*; *coq*, *coquet*, *cochet*; *croc*, *croquet*, *crochet*; *roc*, *roket*, *rochet*; etc., et l'explication donnée à ces dérivés par Nyrop, *Grammaire*, III, p. 48. Si l'on admet que *buc* représentait un piège fait à l'aide d'un tronc d'arbre (voir ci-dessus p. 242-3), et que *buchiere* et *bucheret* étaient des pièges qui

1. Les formes latinisées de *trebuchier*, *trebuche* remontant au haut moyen âge se présentent toujours sans *s*: *trebuchare*, *trebuchetum*, *trebuchettum*, *tribuchettum*, etc. Cf. Du Cange, *Glossarium*, et J. H. Baxter et Charles Johnson, *Medieval Latin Word-List*, Oxford, 1934. Voir de plus le moyen haut allemand *trīboc*, le moyen néerlandais *tribuke* 'machines de guerre' (*FEW* I, 602a).

2. W. Fœrster, *Wörterbuch zu Kristian v. Troyes*, a conscience de ce fait lorsqu'il présente l'étymologie de la façon suivante: «*trebuchier* < *trabuchier* (*transbuk*? -*are*). G. Körting, *Etym. Wörterbuch der französischen Sprache*, Paderborn, 1906, 365 a, n'est pas non plus satisfait de l'étymologie de *trébucher* et suggère: «*Lat. *tra* + *büc(c)* Seitenform zu *bücc-* wovon *bücca* 'Mund', eigentl. aber 'Aufstülpung, Wulst' bedeutend », ce qui d'ailleurs ne nous paraît pas être une substitution heureuse.

tiraient leur nom de *buc* ou pieux qui entraient dans leur construction (voir ci-dessus p. 11), *trebuc*, *trebuchet* représenteraient des pièges faits de trois troncs ou branches d'arbre. La première syllabe de ces mots viendrait donc du latin *tri* et la seconde syllabe du francique *buk* (anc. franç. *buc*), non pas avec le sens de 'buste, tronc du corps' mais avec celui de 'tronc d'arbre'.

Meyer-Lübke (*Grammaire*, II, 623 § 540) dit que le préfixe *tri-* (*tre*) « n'a laissé que de faibles traces en français », et il n'en cite que deux exemples : *tripedes* [sic], *trépied* ; *trilicium*, *treillis*¹. Mais *tri-* était un préfixe courant en latin classique et il a formé de nombreux composés dans le latin du moyen âge. A ces composés latins qui, d'après Meyer-Lübke, sont représentés en français, on peut ajouter *trichila* > *treille* ; *tridentem* (et *tridentia*) qui, s'il n'a pas de descendant en français proprement dit, est abondamment représenté dans les dialectes et les patois² ; et *trivium* : lyonnais *trevo*, *treyvo*, *treyve*, *treivo* 'petite place triangulaire, carrefour où se réunissent trois chemins'³, provençal *trève* 'carrefour' (Mistral II, 1045b), Terres Froides, *trêvu*, *trêvo* 'carrefour de trois ou plusieurs chemins'⁴. On peut faire remonter à *trivium* un certain nombre de noms de lieux *Trèves* (Gard), plusieurs localités du nom de *Le Trève* (Ain), *Saint-Laurent-de-Trèves* (Lozère), *Tréviers* (Cantal), *Trévières* (Calvados)⁵.

Mais, quoi qu'en dise Meyer-Lübke, *tri-* a eu une certaine vitalité en latin vulgaire et par suite en français : *trifolium* > anc. franç. *trefeuil* ; *trimensem* > *trémois* ; *trimodia* > anc. franç. *tremuie*, franç. moderne *trémie* ; *trimaculum* > *trémil* ; *tripalium* > *travail*. Sans aucun doute, si on examinait systématiquement les patois modernes, on s'apercevrait que *tri* a eu une diffusion plus grande encore en gallo-roman ; citons par exemple : 1) angevin *trebechet* (*tri*+*becc*+*+*

1. Nyrop dans sa *Grammaire* ne semble pas avoir mentionné *tri* (*tre*) parmi les préfixes non plus latins que français.

2. Cf. Meyer-Lübke, *REW* 8896.

3. N. de Puitspelu, *Dictionnaire du patois lyonnais*, Lyon, 1890, 414.

4. A. Devaux, *Les patois du Dauphiné : Dictionnaire des patois des Terres Froides*, Lyon, 1935, I, 251, n° 6207.

[Note additionnelle de M. Duraffour. — « Sur *trêvo*, cf. J. Jud, *Rom.* 47, 497 ; 52, 348 ; E. Kleinhans, *Wörter und Sachen* (1926) ; Duraffour, *Ann. Univ. de Grenoble* (1930), p. 44. »]

5. Cf. A. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, Heidelberg, 1933, II, 142.

ittu) ' sorte de houe à deux cornes (l'instrument devait avoir primitivement trois cornes) ', *trebecher* ' user du *trebechet* ' ¹ ; 2) lorrain *trèkegnate* ' support d'une charrue ' qui devait être à l'origine un support à trois pointes (*keugnat*) qui servait à accrocher une charrue ². Ce mot paraît être formé sur *tri* + *cuneu* ; 3) surselvan : *travuers* (*tri* + *fürciu*) ' fourche à trois dents ' ³.

Le composé *trèbuc* (*tri* + **buk*) sans suffixe est analogue par sa formation à *trépied* (*tripedem*), *trémois* (*trimensem*), *trém ail* (*trimaculum*) et sa signification ' piège ou instrument fait de trois troncs d'arbre ' est voisine de celle de *trém ail* ' filet de pêche à trois nappes ' et de *travail* ' sorte de chevalet (instrument de torture) formé de trois pieux '. On a dû continuer à avoir conscience des éléments composants de *trèbuc*, puisque le *b* intervocalique a été conservé comme s'il s'agissait d'une consonne initiale ; sous ce rapport *trèbuc* se rapproche de *trépied*, *trèfeuil*, *trebechet*, *trèkegnate* ⁴.

Nous ne possédons pas, dans des textes d'ancien français, de description des pièges nommés *trèbuc* ou *trebuchet*, encore que le *trebuchet* soit souvent mentionné dans les livres de chasse et figure dans des miniatures de manuscrits de la fin du moyen âge ⁵. Par-

1. A. J. Verrier et R. Onillon, *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, 1908, 295. On pourrait probablement rapprocher aussi de *tri* + *bec*, *trebenso* ' fourche en bois à trois fourchons ' noté par l'Abbé Vayssier dans son *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, Rodez, 1879, et *trebesche* ' fromage d'une forme triangulaire fait dans les environs de Fontenay ' que cite L. Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, Niort, 1867, 337.

2. Léon Zéliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, 1924, 386 (*keugnat*) et 666 (*trèkegnate*). Cf. Meyer-Lübke, *REW* 2393 *cuneatus* : picard *kōnet* et français *cognée*.

3. Meyer-Lübke *REW* 8900. Il semble que *Trévoux* (Ain) puisse être rattaché à *tri* + *furciu*. Ses formes antérieures sont *Trevoos* (1010), *Trevors*, *Trevos* (1279), *de Trevorchio* (1344), apud *Trevorchium* (1482), cf. E. Philippon, *Dic. Top. de l'Ain*, 1911 ; cf. aussi noms géographiques tirés de *quadrifurcum* dans Longnon, *op. cit.*, 643, n° 3123 et Gröhler, *op. cit.*, 146.

[Sur *trifurciu* en romanche, cf. *ALS*, VII, carte 1412. — Note additionnelle de M. Duraffour.]

4. Cf. Bas-Maine *travoëse* (= *trèbucher*), Lorraine *trèvucheu* (= *trèbucher*), *travail* (*tripalium*), anglais *trivet* (= *trépied*), et Le Havre *trevet* (= *trépied*) dans lesquels par contre il ne semble pas qu'on ait eu conscience des éléments composants.

5. Tilander, *Remarques*, p. 132, fig. 3, reproduit une miniature qui montre un *trèbuchet* en action d'après un manuscrit de Gaston Phébus, Bib. Nat. 619, fol. 97.

tant d'un certain nombre de descriptions partielles, empruntées en particulier à divers passages du *Roman de Renart*, Tilander (*Remarques*, 130-131) conclut que le trébuchet médiéval ressemblait beaucoup au trébuchet (piège à bascule) que décrivent certains traités de chasse modernes : « Dans l'enfourchure entre une branche et le tronc d'arbre ou sur un pieu enfoncé solidement en terre, on couche en position horizontale une perche dont un bout est plus grand et plus lourd que l'autre. Au bout plus mince de la perche est attachée une corde munie d'un nœud coulant. Ce bout est penché vers terre et maintenu en position par l'amorce qui est ainsi arrangée qu'au moment où l'animal touche à l'appât, la perche se détend, fait basculer ou trébuche, le bout le plus lourd de la perche descendant à terre par sa propre pesanteur. En même temps la corde est tirée en haut, et le lacs ou nœud coulant coule ou glisse autour du cou ou d'une des pattes de l'animal, qui dans un clin d'œil est soulevé et pend à la perche comme un larron au gibet ». Cette explication ne précise pas comment s'effectuait la détente, mais il est probable qu'à l'origine on se servait d'un troisième *buc* soit un tronc d'arbre à proximité du piège, soit un piquet fiché en terre. Un lacet ou nœud coulant au bout de la perche mobile « était tendu à l'aide d'un taquet ou d'une encoche pratiquée à quelque arbre voisin » (Tilander, *loc. cit.*). On peut donc considérer comme les trois *buc* : le tronc d'arbre ou pieu fiché en terre (1^{er} *buc*) sur lequel reposait horizontalement la perche mobile (2^e *buc*) et le tronc d'arbre voisin, ou le taquet (3^e *buc*) qui réglait la détente.

Les noms *trebuc* et *trebuchet* étaient également employés au moyen âge pour désigner certains engins de guerre de la famille des catapultes ¹. Grâce aux descriptions détaillées qu'en font Guillaume le Breton dans le 1^{er} quart du XIII^e siècle, et Villard de Honecourt à la fin du même siècle, nous savons comment opéraient ces engins. M. Enlart ², suivant ces sources, les décrit à son tour avec précision. « Sur un affût fixe, composé de deux montants solidement étayés et de grandes sablières procurant une assiette très

1. Godefroy, VIII, 33a, signale un autre diminutif de *trebuc* : *trebuchel* (*trebuquel*) ' machine de guerre ' qui, à en juger par les passages cités, représentait aussi un genre de catapulte.

2. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, II, 490.

ferme, une longue verge de huit à douze mètres de longueur se balançait sur un axe établi entre les montants; à son extrémité inférieure, courte, était suspendue, pour faire contrepoids, une grande huche ou coffre de bois qu'on emplissait de terre; elle avait la forme d'un segment de disque et avait un cube d'environ 20 mètres; Viollet-le-Duc estime à 26.000 kilos le poids moyen de cette huche une fois remplie. Au repos, elle maintenait la verge dans la position verticale. A l'autre extrémité de celle-ci pendait une poche de cuir et de cordes dans laquelle on plaçait le projectile; l'engin n'était qu'une énorme fronde et c'est ainsi, du reste, que le qualifie Guillaume le Breton. A l'affût étaient fixés deux treuils qui, mus à force de bras et aidés par un système de ressorts, arrivaient à abaisser la verge contre terre en élevant son formidable contrepoids. Un déclenchement lui rendait alors la liberté, et le contrepoids retombant avec une énorme force rendait à la verge la position verticale en faisant décrire un rapide arc de cercle à la fronde qui, parvenue au point culminant et au point d'arrêt, lâchait son projectile avec une force d'impulsion considérable ».

On voit que là machine de guerre ressemblait, en plus grand, au piège du même nom, mais au 3^e *buc* se trouvait substituée la huche remplie de terre qu'on laissait choir brutalement pour causer la détente. La fronde contenant le projectile jouait le rôle de l'animal pris au piège et soudain soulevé de terre à l'extrémité de la perche mobile.

C'est vers la fin du XII^e siècle et pendant le XIII^e que les engins de guerre se multiplient et offrent une grande variété¹. On leur donna souvent des noms figurés, tels que *sus*, *truie*, *chat*, etc. Un certain type de perrière (sorte de catapulte) s'appelait le *perdreau*, peut-être à cause du bruit que faisait le projectile dans son vol à travers les airs. Une autre espèce se nommait le *faucon*, un ouvrage de défense le *piège*. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que la catapulte appelée *trebuc* ou *trebuchet* ait emprunté son nom au piège qui a peut-être inspiré sa construction, ou qui tout au moins opérait d'une façon qui rappelait la sienne².

Le *trébuchet* du moyen français et du français moderne ' petite

1. Cf. Enlart, *loc. cit.*, 471.

2. Chrétien de Troyes, *Yvain* 922, applique le nom de *trebuchet* à une « porte colante » à l'entrée d'un château, laquelle, déclenchée par le poids de ceux qui tentaient de forcer l'entrée, descendait et les coupait en deux.

balance pour peser les monnaies ' doit très probablement son nom au fait qu'il rappelle le mouvement du piège appelé *trebuchet* avec sa colonne et son fléau (cf. plus haut *buquet* ' balance ' p. 240) qui monte ou descend suivant le poids placé dans les plateaux. Certains termes de patois modernes : *trabtşę* ' tréteau sur lequel on saigne les cochons ' (Grand'Combe)¹ ; *trabătşę* ' chevalet pour dépecer les porcs, pour scier du bois ' (Blonay, Val d'Illicz, Val-lais)² ; *trabătşę* ' chevalet servant à faciliter le chargement de la hotte ' (Ayent)³, peuvent bien avoir aussi tiré leurs noms de leur ressemblance avec le piège (*trébuchet*) ou, s'ils sont vraiment anciens, ils peuvent représenter de leur côté la combinaison *trī*+**būk* (*tre-buc*), parce qu'ils ont été eux aussi faits de trois *buc*.

L'ancien français *trebuchier*, *trebukier* est sans aucun doute un verbe construit sur *trebuc* (**trībūk*), tout comme *trebuchet* et *trebuchel* sont des diminutifs de *trebuc* (**trībūk*). En cela il est exactement semblable à *travaillier* < **tripaliare* construit sur *tripalium* (anc. franç. *travail*) et rappelle l'anglais *trammel* ' to entangle as in a net ' qui est évidemment une forme verbale tirée de *trammel* < fr. *trémil*, *tramail*⁴.

En français moderne *trébucher* est intransitif : ' perdre l'équilibre en marchant ; *par ext.* faire un faux pas sans tomber ; *spécialt.* : En parlant de la balance, pencher d'un côté ' (*Dict. Gén.*) ; et l'ancienne étymologie **transbūcare* ' über den Leib nach vorwärts fallen ' (Gammillscheg) laisse supposer que ce verbe était intransitif à l'origine. Toutefois beaucoup de formes appartenant aux patois modernes sont transitives, comme le prouvent la longue énumération dans Wartburg (*FEW* I, 601) et divers dictionnaires de patois : Givet *tèrbutchi*, normand *trèbuquer* ' culbuter, renverser ' ; Pont-Audemer

1. F. Boillot, *Patois de la Grand'Combe*, Paris, 1910 ; cf. en anglais moderne dans le patois de Norfolk *bucket* ' a beam on which a pig is suspended after he has been slaughtered ' (Murray, *New english Dictionary*, I, 1150b).

2. L. Odin, *Glossaire du patois de Blonay*, Lausanne, 1910 ; *Revue des langues romanes*, II, 196.

3. *Zeits. f. rom. phil.* XXVI, 32.

4. Jusqu'à présent tous les lexicographes avaient considéré *trebuc*, *trebuchet* comme des noms verbaux formés sur *trebuchier* (*trebukier*). Il se pourrait que *trebuc* (Godefroy, VIII, 32b) au sens de ' ruine, chute ' ait été influencé par *trebuchier* (*trebukier*) ' perdre l'équilibre en marchant ', de même que *travail* au sens de ' gêne, tourment, effort pénible ' (*Dict. Gén.*), peut être considéré comme un dérivé du verbe *travailler*.

tribucher 'ébranler'; poitevin *treboiché*, angevin *terbucher*, Morvan *traibeucher* 'briser, fouler, renverser'. Il nous semble donc plus probable que *trebuchier* a été transitif à l'origine comme l'étaient aussi *travaillier* (< *tripaliare*) 'torturer avec l'instrument dit *tripalium*' et le verbe anglais *trammel* 'to entangle as in a net'. Il aurait signifié 'renverser ou culbuter (un animal) grâce au piège nommé *trebuc*'¹. On trouve *trebuchier* (*trebukier*) dans les textes du XII^e siècle et comme transitif 'renverser à terre' et comme intransitif 'perdre l'équilibre en marchant'; dès les premiers textes littéraires les mêmes auteurs l'emploient des deux façons (*Pèlerinage de Charlemagne*, Chrétien de Troyes, Huon de Rotelande, etc.). Son emploi comme transitif se poursuit à travers la période du moyen français².

Un certain nombre de formes de patois modernes énumérées par Wartburg (*FEW* 601b) représentent *trébucher* avec un changement de la syllabe initiale qui est facilement explicable: *trambetsi* 'renverser'; *entrebuchier* 'trébucher'; *estrébuchie* 'trébucher'; etc. L'angevin offre *crabucher* 'trébucher', *crabut* 'heur, choc', *crabuchage* 'action de trébucher'. M. von Wartburg (*loc. cit.*) demande: « einfluss von *craquer* oder *écraser*, die auf eine form mit *tra-* gewirkt haben? » Il est plus probable que la première syllabe de ces mots représente L. *quadri* et que **quadribuk* 'piège fait de quatre bucs', qui pourrait avoir donné **carebuc* ou **carbuc*, a donné *crabuc* par analogie avec la combinaison initiale plus fréquente *tra* (*tre*)³. On

1. Cf. moyen français *trebucher* 'peser' (des monnaies) et l'anc. français *atrebuchier* 'peser (une monnaie) au trébuchet'.

2. En patois les diverses formes de *trébucher* dans le sens intransitif signifient 'tomber, s'abattre en marchant, faire un faux pas, chanceler, heurter du pied contre un obstacle, achopper'. (Wartburg, *FEW* I. 601).

3. Le préfixe *quadri-* fait partie de nombreux composés en latin classique et son usage s'est étendu au latin du moyen âge, mais on le trouve rarement en français: **quadrifurcum* < fr. *carrefour*, provençal *caireforc* et quelques noms de lieux: *Queyrefour* (Dordogne), *Queyrefourche* (Dordogne). *Le Carrefour* (Loire-Inf.), *Le Carrefour* (Cher); *quadruvium* > fr. *carrouge*, provençal *carsi*; il figure également dans de nombreux noms de lieux répartis dans des régions très variées (cf. Longnon *op. cit.* p. 694; Gröhler *op. cit.* p. 141). On peut peut-être voir aussi *quadri* dans *Quercamps* (Pas-de-Calais), *Carcans* (Gironde); cf. *Quatre-Champs* (Ardennes), *Trois-Champs* (Haute-Marne), mais les formes latines manquent pour appuyer cette hypothèse.

[A Vaux (Ain): *karabuş*, subst. m. ou *karamaule*, subst. m.: culbute; cabriole; jeu d'enfants qui se roulent sur une pente. — A. Duraffour, *Lexique patois-français de Vaux (Ain)*, 1941.]

trouve dans *Modus* (éd. Tilander, II, p. 415), une allusion à un *tribuchet a quatre quevilles*. Dans le canton de Vaud *trabats* est mis pour 'un lit concave monté sur quatre pieds sur lequel on égorge et dépèce un porc' ¹. Nous voyons une certaine analogie dans le normand *catéfut* (Moisy), *catefust* (Duméril) 'souricière', qui sont l'équivalent de 'quatre en bois' (*fust*) ² et dans l'expression franc-comtoise *faire le quatrabuchon*; cf. anc. français *a trebuchons* 'en trébuchant' (Wartburg, *loc. cit.*).

L'article **būk* de M. von Wartburg est très complet et rassemble les dérivés trouvés dans l'ancienne langue aussi bien que dans les patois modernes. Nos recherches montrent qu'il ne faut pas voir à la source de ces dérivés le francique **būk* dans le sens de 'Bauch' (ventre) — lequel n'a apparemment laissé aucun composé en gallo-roman — mais bien **buk* ou l'anc. français *buk* 'tronc d'arbre' attesté dans le vers du fabliau de Gautier Le Leu que nous citons en commençant.

Janvier 1940.

Charles H. LIVINGSTON.

Bowdoin College Maine (USA).

1. *Zeits. f. rom. Phil.* XXXVI, 43.

2. A. Thomas, *Romania* XXXIX, 208.

Le Gérant : A. TERRACHER.